

## INFORMATIONS RECENTES SEPTEMBRE 2005

Pour le mois de septembre 2005, les nouvelles spécialités suivantes nous semblent intéressantes à signaler.

- **L'aripiprazole (Abilify®)** est un neuroleptique atypique proposé pour le traitement de la schizophrénie. La posologie recommandée est de 15 à 30 mg par jour. L'efficacité, les effets indésirables et les précautions d'utilisation de l'aripiprazole sont comparables à ceux d'autres neuroleptiques atypiques.
- **La déféripone (Ferriprox®)** est un chélateur du fer administré par voie orale. Il est proposé dans le traitement de la surcharge en fer liée à une thalassémie majeure lorsque la déferoxamine est contre-indiquée ou inadaptée. Des cas de neutropénie et d'agranulocytose ont été rapportés, en raison de quoi un contrôle hématologique hebdomadaire est recommandé.
- **L'évérolimus (Certican®)** est un immunosuppresseur, dérivé du sirolimus. Il est proposé en association à la ciclosporine et à des corticostéroïdes dans la prévention des épisodes de rejet après transplantation rénale ou cardiaque. Les effets indésirables, les interactions (en particulier avec des médicaments métabolisés par le CYP3A4), et les précautions d'utilisation sont comparables à ceux du sirolimus.
- **Le miglustat (Zavesca®)**, un inhibiteur de la glucosylcéramide synthétase, est utilisé dans la maladie de Gaucher de type 1 lorsqu'un traitement de substitution par l'imiglucérase ne suffit pas. Ce médicament orphelin ne peut être remboursé que sur base d'une prescription provenant d'un centre reconnu pour le traitement de maladies métaboliques héréditaires.

---

### BON A SAVOIR

#### CHANGEMENT DE REMBOURSEMENT DES VACCINS CONTRE L'INFLUENZA

Un communiqué de presse du ministre Rudy Demotte a été publié le 16 septembre 2005 annonçant que, du 1<sup>er</sup> octobre 2005 jusqu'au 31 mars 2006 inclus, les vaccins contre l'influenza seront désormais remboursés partiellement (cs) pour l'ensemble de la population (y compris les indépendants). Le ticket modérateur s'élève à 60% du prix public (cs), c.-à-d. environ 6 euros par vaccin.

Ce communiqué est également paru dans la rubrique "Bon à savoir" sur notre site web: voir communiqué du 16 septembre 2005.